

Conseil Communal
Séance du 6 septembre 2012

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;

COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;

MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,

LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

1. Avis sur le budget de la Fabrique d'Eglise d'Assenois – Exercice 2012.

Fabrique d'Eglise	Intervention communale à l'ordinaire	Intervention communale à l'extraordinaire
ASSENOIS	12.986,10 €	0 €

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur ce budget.

2. Avis sur le compte de la Fabrique d'Eglise de Houmont – Exercice 2011.

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur le compte 2011 de la Fabrique d'Eglise de Houmont qui se présente comme suit :

Paroisse	Recettes	Dépenses	Déficit	Intervention communale à l'ordinaire
Houmont	21.169,93 €	22.230,96 €	- 1.061,03 €	8.124,95 € soit 1/5 de la Commune de Vaux-sur-Sûre = 1.624,99 €

3. Modification budgétaire ordinaire n° 2 – Exercice 2012 : approbation.

La modification budgétaire n° 2 (ordinaire) présente les résultats suivants :

Recettes : 9.119.121,60 €

Dépenses : 7.694.429,16 €

Excédent : 1.424.692,44 €

Boni exercice propre : 21.947,17 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire n° 2 (ordinaire).

4. Modification budgétaire extraordinaire n° 2 – Exercice 2012 : approbation.

La modification budgétaire n° 2 (extraordinaire) présente les résultats suivants :

Recettes : 8.271.352,34 €

Dépenses : 8.225.705,59 €

Excédent : 45.646,75 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire n° 2 (extraordinaire).

5. Aménagement du parking près de l'Eglise de Nives, en ce compris la canalisation des descentes d'eau de l'église : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Vu la nécessité d'aménager le parking près de l'église de Nives ainsi que les abords, le Conseil Communal approuve ce marché en ce compris la canalisation des descentes d'eau de l'église. Ce parking pourra également servir à l'implantation scolaire.

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité.

Montant estimé du marché : 40.093,35 € TVAC.

6. Achat d'un module d'occasion pour le terrain de tennis : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Vu la nécessité d'agrandir le local du terrain de tennis de Vaux, et ce, avant de barder l'ensemble des modules en lattes de bois, le Conseil communal approuve l'achat d'un module d'occasion complémentaire.

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité.

Montant estimé du marché : 4.719,00 € TVAC.

7. Renouvellement des sièges et du tapis de sol de la salle du Cercle Culturel de Sibret : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Il s'agit de 229 nouveaux sièges.

1a) Attendu que les sièges du Cercle sont très vétustes, peu confortables et parfois mal agencés, et afin de disposer d'une infrastructure moderne et pratique pour le développement de la culture dans notre commune, le Conseil communal approuve l'achat de nouveaux sièges (avec une surélévation de certaines rangées). Ce point a déjà été discuté lors du vote du budget. Les membres du Cercle ont marqué leur accord sur le principe.

1b) Mode de passation du marché: appel d'offres général

Montant estimé du marché: 85.305,00 € TVAC.

2a) En fonction de ce remplacement et des nouveaux points d'ancrage, il sera peut-être utile de placer un nouveau tapis. Il convient d'approuver ce renouvellement de tapis du moins sur le principe.

2b) Mode de passation du marché: procédure négociée sans publicité

Montant estimé du marché : 13.915,00 € TVAC

→ L'attribution ne se fera que s'il y a nécessité de le faire.

8. Modification du Programme Triennal des Travaux 2010 – 2012 : approbation.

Ce point a déjà été discuté lors d'un dernier Conseil.

Le Conseil communal approuve la modification du Programme Triennal, à savoir, ajout d'un point n° 3 « Egouttage rue de la scierie à Vaux-sur-Sûre ».

En effet, l'égouttage dans cette rue doit faire l'objet d'un remplacement.

Estimatif de l'AIVE = 75.088 € HTVA. Il s'agit d'égouttage exclusif pris en charge par la SPGE.

9. Désignation de l'AIVE pour la conception et l'étude du projet « Pose d'un aqueduc sur la zone économique de La Barrière ».

Vu le développement futur de cette zone, il convient de régler l'aspect égouttage. Dans un premier temps, il convient d'élaborer un projet qui vise à la mise en conformité des systèmes d'égouttage des bâtiments existants, le raccordement de ceux-ci et des futurs à un collecteur qui se situerait sur le domaine public (accotement à la route provinciale) et la réalisation d'un exutoire vers un ruisseau non classé.

Le Conseil communal désigne l'AIVE pour cette mission et ce, à charge de la commune. Précisons que les travaux dans la zone seront pris en charge par les différents propriétaires et que la partie travaux sur domaine public jusqu'au ruisseau sera prise en charge par la commune.

10. Octroi d'un subside de 1.000 euros au Conseil Communal Consultatif des Aînés.

Afin d'assurer un fonctionnement optimum de cette assemblée et pour leurs frais de fonctionnement et divers, le Conseil communal octroie un subside de 1000 €.

11. Octroi d'un subside de 250 euros à l'ASBL Enfants étrangers en vacances.

En vue de soutenir les activités (notamment la fête annuelle de retrouvailles) de l'ASBL Enfants étrangers en vacances, le Conseil communal octroie un subside de 250 euros.

12. Octroi d'un subside de 250 euros à l'ASBL Centre d'Action Laïque du Luxembourg.

En vue de soutenir le Centre d'Action Laïque du Luxembourg pour leur fête de la jeunesse laïque 2012, le Conseil communal lui octroie un subside de 250 euros.

13. Egouttage du lotissement « Consorts Aubry » à Villeroux – Prise en charge de la traversée de route reliant Villeroux à Sibret et d'une partie de la canalisation : décision de principe.

Etant donné la nécessité d'évacuer les eaux propres d'égouttage du lotissement « Consorts Aubry » à Villeroux vers la rivière et que la commune devra également se servir de cette infrastructure pour l'évacuation des filets d'eau (et de la voirie) qui y seront placés dans le futur, il est proposé au Conseil communal le principe de prendre en charge une partie des travaux de canalisation à savoir la traversée de route reliant Villeroux à Sibret et la canalisation allant de cette même route vers le ruisseau (+/- 85 mètres).

14. Approbation du devis Orès – Interlux pour la pose d'un nouveau branchement BT individuel à la nouvelle école de Rosières.

Montant du devis : 3.343,59 € TVAC.

15. Approbation du devis Orès – Interlux pour la pose d'un nouveau branchement BT individuel à la salle de village de Juseret.

Montant du devis : 1.493,75 € TVAC.

16. Approbation du devis SWDE pour le raccordement au réseau de la distribution d'eau à la salle de village de Juseret.

Montant du devis : 1.409,80 € TVAC

17. Ordonnance de police : affichage dans le cadre des élections communales et provinciales.

Comme proposé par le Gouverneur et la Région wallonne, le Conseil communal approuve le modèle établi d'arrêté de police concernant l'affichage dans le cadre des élections communales et provinciales.

18. Sprint de Bercheux du 22 juillet 2012 : ratification de l'autorisation.

Le Conseil communal ratifie l'autorisation du Collège communal du 03/07/2012 autorisant l'organisation du rallye sprint de Bercheux.

HUIS-CLOS

La séance est levée.